

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2015

L'an deux mille quinze, le mardi 31 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire.**

Messieurs GAUTHERON Daniel, BONNIN Patrick, LANDRY Daniel et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoins au maire.**

Mesdames BENOIT Jeanine, BOUDY Nathalie, COHEN Sylvie, DEFREL Nadine, OFFREDO-LESCARE Béatrice, SAVE Laëtitia et Messieurs DERAMEZ Pascal, LOUISE DIT MAUGER Philippe, MORESTIN Christian, WEXSTEEN David, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LOPES COSTA Alexandra, Messieurs MARSAULE Patrick et MONGAULT Patrick, **Conseillers municipaux.**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Daniel GAUTHERON.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 02 mars 2015 et à l'approuver.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2014, identiques, sont présentés en détail selon les résultats suivants :

a) COMMUNE

	RESULTATS DE CLOTURE 2013	RESULTATS 2014	RESULTATS DE CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	-339 225.82 €	1 413 534.68 €	1 074 308.86 €
FONCTIONNEMENT	835 061.57 €	47 848.67 €	882 910.24 €

b) ASSAINISSEMENT

	RESULTATS DE CLOTURE 2013	RESULTATS 2014	RESULTATS DE CLOTURE 2014
EXPLOITATION	258 545.46 €	1 787.34 €	260 332.80 €
INVESTISSEMENT	6 347.15 €	-44 950.05 €	-38 602.90 €

c) A.L.S.H.

	RESULTATS DE CLOTURE 2013	RESULTATS 2014	RESULTATS DE CLOTURE 2014
FONCTIONNEMENT	0	-8 995.18 €	-8 995.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs, en l'absence de Monsieur le Maire.

Après retour de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2014 présentés ci-dessus.

2) AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.

a) COMMUNE

Au vu des résultats du compte administratif 2014 et des restes à réaliser de 417 000 € en recettes et de 432 000 € en dépenses, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recette :

1 074 308.86 euros

En section fonctionnement – Compte 002 - Recette :

882 910.24 euros

b) ASSAINISSEMENT

Au vu des résultats du compte administratif 2014 et des restes à réaliser de 1 436 € de dépenses, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement :

- *en dépenses – compte 001 :* 38 602.90 euros
- *en recette – compte 1068 :* 40 038.90 euros

En section exploitation :

- *en recette – compte 002 :* 220 093.90 euros

c) A.L.S.H.

Au vu des résultats du compte administratif 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section fonctionnement – Compte 002 - dépenses : 8 995.18 euros

3) BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.

Les budgets sont présentés suivant les propositions étudiées au cours du débat organisé en bureau municipal.

Après présentation des états annuels des dettes sur les budgets de la commune et de l'assainissement,

Après présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues,

Après rappel des montants d'équilibre des budgets 2014,

Considérant l'affectation précédemment votée, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2015 équilibrés de la manière suivante :

1. COMMUNE

- *Investissement :* 1 871 903.66 euros
- *Fonctionnement :* 2 596 738.24 euros

Monsieur Christian MORESTIN vote contre.

2. ASSAINISSEMENT

- *Section exploitation :* 259 036.64 euros
- *Section investissement :* 77 745.92 euros.

A l'unanimité.

3. A.L.S.H.

Le budget primitif 2015 de l'A.L.S.H. est équilibré à 312 695.18 euros.

A l'unanimité.

4) TAXES IMPOTS DIRECTS

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter, ni de baisser les taux d'imposition des taxes directes. Ainsi le Conseil Municipal arrête-t-il à l'unanimité les taux suivants :

- *Taxe d'Habitation :* 20,51 %
- *Taxes Foncières :* 21,84 %
- *Taxes Foncières Non Bâti :* 51,11 %
- *Cotisations Foncières des Entreprises :* 17,86 %

**5) PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
(P.A.D.D) DANS LE CADRE DU PLU**

Messieurs Dominique RODRIGUEZ et Patrick BONNIN présentent à l'assemblée le nouveau P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durables) élaboré suite aux difficultés rencontrées après l'approbation du schéma régional d'Ile de France en janvier 2014 et relatives aux contraintes des surfaces déjà considérées comme urbanisées.

Le projet s'articule autour de 4 thématiques et d'une population à l'horizon 2025 de 2450 habitants:

- croissance mesurée de la population,
- offre adéquate d'équipement,
- préservation des espaces,
- développement économique.

Sont détaillées les orientations générales prises en matière :

- D'aménagement, d'urbanisme et de paysage (densification du centre, limiter l'urbanisation à l'Est de la voie ferrée, des hameaux et des écarts...),
- D'équipement (valoriser l'existant, construire un gymnase, étendre le cimetière...),
- De protection des espaces naturels (limiter les sources de pollution de l'eau, limiter la consommation des espaces agricoles, protéger les berges de la Marsange...),
- Préservation des continuités écologiques (préserver les boisements, les ripisylves, les zones humides, les cours d'eau...),
- D'habitat (favoriser la mixité et le renouvellement urbain, promouvoir la diversité des logements...),
- De transport et déplacements (améliorer les entrées du village, développer les cheminements doux...),
- De communication numérique (schéma directeur d'aménagement numérique),
- Développement économique (maintien des services et commerces, mixité habitations et activités compatibles...),
- Développement des loisirs (aménager un nouveau stade, promouvoir le tissu associatif...),
- De lutte contre l'étalement urbain (comblement des dents creuses, favoriser les réhabilitations plutôt que les extensions...),
- Consommation modérée de l'espace (nombre de logement limité à 75 hors réhabilitations, réglementation favorable à la densification, une seule zone à urbaniser...).

6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT</i>	<i>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</i>
A.P.A.	1 700 €	200 €
A.P.A. Poterie	300 €	
Amicale du Personnel	1 500 €	
Anciens Combattants	180 €	
Association Danse et Gymnastique	4 750 €	
Association Boxe et Savate Presloise	800 €	
Boule Presloise	500 €	
Comité des Fêtes	1 000 €	Prise en charge chapiteaux
Comité de Jumelage	0 €	
Coopérative scolaire	2 000 €	
Du côté des enfants	300 €	
Croix Rouge	200 €	
Croix Rouge Villepatour		200 €
Dessin et Peinture	1 500 €	
Ecole de Couture	300 €	
FNACA	180 €	
Foyer Rural	1 500 €	
Grand Prix de Presles	1 000 €	
Jeunes Pompiers	50 €	
Presloisir Tandem	0 €	
Judo Club	2 000 €	
Le Grenier	300 €	
Le Point d'Orgue	5 500 €	
Mission Locale pour l'Emploi	1 000 €	
Petites Frimousses	1 200 €	
Racing Club Preslois	3 650 €	
Rando Briarde	600 €	

Restos du Cœur	750 €	
Run in Presles	500 €	
Sextant	2 500 €	
Tennis Club Preslois	800 €	
V.T.T. Club	0 €	

Elus ne participant pas au vote selon les associations :

- *Pour le Foyer Rural : Mme BENOIT Jeanine*
- *Pour la Rando Briarde : M. BONNIN Patrick*
- *Pour l'A.P.A. : M. GAUTHERON Daniel*
- *Pour le Judo Club : M. WEXSTEEN David*
- *Pour Les Petites Frimousses : Mme BOUDY Nathalie.*

7) REGLEMENT DU COMPTE-EPARGNE-TEMPS

Par délibération en date du 19 juin 2014, la mise en place du compte épargne temps sur la commune de Presles-en-Brie a été approuvée par le conseil municipal à la suite de la demande d'un agent,

Le Comité Technique a donné un avis favorable le 10 mars 2015 à un projet élaboré et validé par le bureau municipal,

Après présentation du règlement du compte épargne-temps et de ses modalités à destination du personnel de la commune de PRESLES-EN-BRIE, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement ci-annexé.

8) SICBANC : RETRAIT DE LA COMMUNE DE COUTEVROULT ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

D'une part, par délibération en date du 19 décembre 2014, la commune de COUTEVROULT a sollicité son retrait du SICBANC. Ce dernier a accepté ce retrait par délibération en date du 22 janvier 2015.

La commune membre qu'est Presles-en-Brie est ainsi consultée pour se prononcer sur ce retrait,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au retrait de la commune de COUTEVROULT du SICBANC.

D'autre part, également par une délibération en date du 22 janvier 2015, certains articles des statuts du syndicat ont été modifiés :

- Le SICBANC, syndicat intercommunal, voit sa dénomination changer comme suit « SMCBANC » et devient un syndicat mixte au vu du nombre d'habitants comptabilisé au total sur les communes adhérentes au syndicat. Un nouveau logo est ainsi créé,
- A la suite des élections du nouveau Président, le siège social est transféré en mairie de Favières (5 rue de la Brie).

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts ci-annexés du syndicat SICBANC nouvellement SMCBANC.

9) SMAVOM : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur Dominique RODRIGUEZ propose de reporter ce débat à une réunion ultérieure devant les difficultés rencontrées par le syndicat lui-même pour statuer sur ce point lors de leur dernière séance.

10) TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LES FAMILLES EXTERIEURES

Monsieur Dominique RODRIGUEZ et Madame Florence BONNY présentent le compte-rendu du Comité de Pilotage qui met en avant la satisfaction des parents et des enfants sur l'organisation des TAP. Il est ainsi proposé le report de ladite organisation pour l'année scolaire 2015-2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce report en matière d'horaires et d'activités. Madame Nadine DEFREL s'abstient sur ce point.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver la gratuité de ce service pour tout le monde craignant dans le cas d'un tarif spécifique aux extérieurs de fragiliser la fréquentation de l'école. Il rappelle que le prix de facturation pour les familles extérieures est déjà plus élevé pour l'A.L.S.H.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2015-2016.

11) RAPPORT D'ACTIVITE 2014 : LE SEXTANT

Monsieur Dominique RODRIGUEZ présente le rapport d'activité 2014 et il précise qu'il est à la disposition du public en mairie.

12) QUESTIONS DIVERSES

- a. Prologis : Monsieur Dominique RODRIGUEZ informe l'assemblée que la plateforme est terminée. Le démarrage des bassins est en cours.
- b. Festi'val Bréon : L'inauguration a été une belle réussite et Monsieur le Maire rappelle que les spectacles sont gratuits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.